

144

Trimestriel
CESE Wallonie
Mai 2020

R E V U E

Wallonie

L'invitée

Sandrine Dixson-Declève

Dossier

Le Green Deal européen

Interviews

Pierre Defraigne
Edwin Zaccai

Actus

COVID-19
Les mesures wallonnes





Luc Simar

Secrétaire général adjoint

Le début de l'année 2020 est marqué par l'expansion d'une pandémie, dénommée COVID-19, qui s'est disséminée dans le monde entier. Pour permettre de ralentir le développement de l'épidémie et préserver au maximum le système de santé, des mesures de confinement ont été prises, de nombreuses activités ont été arrêtées et les déplacements réduits. Dès l'annonce des mesures de confinement, les Gouvernements ont pris des mesures pour accompagner les conséquences sociales et économiques de la crise.

Le 14 mars, le Gouvernement wallon a reçu les représentants des organisations membres du CESE Wallonie pour discuter avec eux des mesures prioritaires. D'autres se sont ajoutées au fil des semaines. Une synthèse de ces actions, arrêtée fin avril, est présentée dans ce numéro. Parallèlement, le Gouvernement wallon a annoncé sa volonté d'accompagner la sortie progressive de la crise par une démarche «Get up Wallonia», qui associe les interlocuteurs sociaux. Les objectifs sont de diminuer au maximum les impacts économiques et sociaux de la crise, de relancer l'activité socio-économique ainsi que de renforcer la résilience de notre société. Le CESE Wallonie a communiqué ses priorités et assurera un suivi de la démarche.

Au-delà de la crise du COVID-19, le changement climatique et la dégradation de l'environnement constituent des menaces réelles pour nos sociétés mais aussi des opportunités pour réorienter, relocaliser certaines activités, en développer de nouvelles. Fin 2019, la Commission européenne a lancé le «Pacte vert pour l'Europe», plus connu sous le nom de Green Deal européen. Le dossier de la revue est consacré à la présentation de ce document de référence pour les politiques européennes, vu son importance et son impact potentiel sur les politiques menées au niveau de la Wallonie.

Deux interviews complètent le dossier. Edwin Zaccai, spécialiste des questions environnementales, et Pierre Defraigne, expert des matières européennes, analysent le projet de Green Deal et les conséquences de la crise du COVID-19.

Invitée à s'exprimer lors de la séance des vœux du Conseil, Sandrine Dixson-Declève, co-Présidente du Club de Rome, a démontré pourquoi il est urgent de transformer fondamentalement nos systèmes de production et de consommation. Dans son interview, elle revient sur l'impact de la crise du COVID-19 et explique pourquoi la véritable transformation économique et sociale de nos sociétés est encore plus indispensable aujourd'hui.

Ce numéro de la revue Wallonie est le premier à paraître sous un format renouvelé. La mutation a été préparée par une enquête auprès de vous, les lecteurs ainsi que des apports externes et internes. Merci à toutes celles et tous ceux qui ont participé activement à ce projet. Bonne lecture, prenez bien soin de vous, de vos proches et des autres.



4

L'invitée

Sandrine Dixson-Declève



8

Dossier

Le Green Deal européen

A épingler

Vous voulez savoir ce qu'est, ce que fait et comment fonctionne le CESE Wallonie ?

Réponse en moins de 2 minutes 30 grâce à notre animation vidéo.

A découvrir sur la chaîne YouTube du CESE Wallonie !





22

Actus COVID-19 Les mesures wallonnes

L'invitée

Sandrine Dixon-Declève

«L'urgence est là, plus que jamais!»

4

Dossier

Le Green Deal européen

8

Interviews

Edwin Zaccai

«La question climatique reste centrale»

16

Pierre Defraigne

«L'Europe, puissance verte et juste»

19

22

Actus

COVID-19

Les mesures wallonnes

22

27.01.2020

Les Voeux du Conseil

27

Aménagement du territoire : politiques
et pratiques régionales

30

Le Bulletin n°33 de la CRMSF est disponible!

31

32

Livres

La sélection du Centre de Documentation

32

Et dans notre bibliothèque numérique

35

“

L'urgence est là, plus que jamais !

”



Sandrine Dixson-Declève

Lors de la séance des Vœux du Conseil (1), Sandrine Dixson-Declève expliquait qu'il restait au maximum dix ans pour agir et répondre aux défis planétaires. Pour la co-Présidente du Club de Rome, le Green Deal européen était une opportunité pour l'Europe et aussi pour la Wallonie. Depuis, la crise du COVID-19 a frappé, avec des conséquences sur les plans sanitaires, économiques, financiers, sociaux mais aussi environnementaux. Dans l'interview accordée à la revue Wallonie, Sandrine Dixson-Declève revient sur l'impact de cette crise. Elle explique pourquoi la véritable transformation économique et sociale de nos sociétés est encore plus indispensable aujourd'hui.

(1) Voir l'article en page 27.

Wallonie: Quel regard portez-vous sur la crise du COVID-19 et ses conséquences, notamment sur le plan environnemental? Quelles leçons pouvons-nous en tirer?

Sandrine Dixon-Declevé: Tout d'abord, il faut insister sur le fait que, si quelques effets très positifs de cette crise sont visibles à court terme (sur la qualité de l'air, la reprise de la nature et certaines espèces ou encore la baisse des émissions de CO₂ en particulier dans les milieux urbains), ce n'est évidemment pas le modèle à suivre pour la survie de l'humanité !

Il est illusoire de croire que la mise à l'arrêt de l'économie, la limitation des échanges et l'enfermement chez soi, toutes des mesures par définition temporaires, seraient des façons de lutter contre les changements climatiques. Il y a, au contraire, un risque de voir un rebond des émissions après la fin du confinement, à cause de la relance aveugle et non sélective de secteurs qui contribuent largement aux changements climatiques. C'est pourquoi nous devons modifier notre vision de la croissance et du bien-être et planifier nos futurs systèmes afin de les rendre plus résilients et diminuer le risque de voir de nouvelles crises sanitaires, économiques et sociales se succéder.

La leçon à tirer est plutôt que c'est la crise du COVID-19 qui est la conséquence de la dégradation des écosystèmes. Les équilibres naturels étant rompus, les symbioses entre les espèces sont mises à mal et les risques de propagation mondiale de virus ou bactéries sont multipliés.

Cette crise montre aussi les incroyables dépendances qu'ont générées l'hyper-globalisation et la seule recherche de l'avantage comparatif monétaire, chaque Etat constatant désormais ses lacunes au niveau de produits essentiels et son manque général de résilience.

Par ailleurs, nos comportements changent, par obligation et/ou par choix, ce qui peut nous aider à questionner le sens de nos modes actuels de consommation et de production et nous donne l'occasion de capitaliser sur des comportements plus vertueux.

La crise du coronavirus exige des mesures économiques immédiates et radicales d'aide aux victimes de la récession économique. Mais elle nous montre aussi l'urgence d'assurer la rapide et nécessaire transition vers une autre économie, inclusive,

coopérative, circulaire, une économie qui opère dans les limites de la planète et respecte d'autres valeurs que la croissance à tout prix, la concurrence et l'obsession du «moins cher». Puisque, devant une menace irrémédiable, on est capable de trouver les ressources financières et de changer nos comportements, faisons-le aussi pour préserver le climat, la biodiversité et l'ensemble des ressources qui sont tout simplement indispensables à la survie des Belges et de toutes les populations dans le monde.

Wallonie: Fin janvier, vous insistiez déjà sur l'urgence d'agir pour changer notre modèle économique et social...

Sandrine Dixon-Declevé: Effectivement, l'urgence est là, et plus que jamais ! En 1972, le Club de Rome publiait un premier rapport sur «Les limites de la croissance», annonçant à l'époque les risques encourus par nos sociétés et notre planète si les modes de consommation et de production ne changeaient pas. Or, 50 ans plus tard, le constat est clair: rien n'a fondamentalement changé. Au contraire, les fragilités de notre système sont de plus en plus présentes et visibles. Depuis 1950, les inondations se sont multipliées par 20, les feux de forêts par 7 et les événements météorologiques extrêmes par 20... Les rapports et études scientifiques ne cessent de mettre en évidence les dégâts humains, économiques, sociaux, environnementaux causés par les excès de l'activité humaine actuelle. Au cours des 10.000 dernières années, la civilisation s'est développée et a prospéré grâce à une stabilité climatique remarquable et à la riche biodiversité de la Terre, conditions extraordinairement favorables qui sont malheureusement en train de disparaître à cause de ces excès. Le réchauffement climatique est devenu une réalité et ses conséquences sont déjà dramatiques pour une grande partie des habitats de notre planète. N'en déplaise à certains dirigeants qui nient cette réalité !

Il nous faudrait admettre que nous sommes incapables, malgré toutes nos technologies, de reconstruire la cryosphère, les cycles hydrologiques, les forêts, les récifs coralliens et d'autres systèmes qui soutiennent la vie sur Terre. Une fois que l'urgence se sera pleinement manifestée, il sera trop tard pour inverser cet «effondrement environnemental».

Wallonie: Vous plaidez pour une réelle transformation de nos systèmes. Pourriez-vous nous expliquer pourquoi ?

Sandrine Dixon-Declève: Il est clair que l'ancien modèle ne fonctionne plus et a montré ses limites! Il est de notre devoir, pour les générations futures et la survie de notre planète, de mener une transformation économique, financière et sociale de nos systèmes qui est équitable et prend en compte les plus démunis. Dans son «Plan d'urgence planétaire» (2019), le Club de Rome dresse les constats de la nécessité de mettre en place une série de mesures pour permettre cette transformation globale. Un des points sur lesquels j'insiste est l'importance d'intégrer l'humain et d'associer l'ensemble de la population dans le processus de changement. On a assisté l'année dernière aux mouvements de protestation des gilets jaunes, qui craignent la fin du mois, mais aussi des jeunes, qui craignent la fin du monde... Ces derniers mois ont quant à eux été marqués par une crise sanitaire sans précédent. Aujourd'hui, il faut apporter des réponses concrètes et s'assurer que les populations soient parties prenantes des décisions qui seront prises. Certains diront que les moyens financiers manquent. Je leur réponds, très simplement, que le coût de l'inaction est bien plus élevé que celui de l'action. Si l'ensemble des montants annuels de subsides accordés aux fossiles étaient consacrés à la transition juste, on pourrait atteindre tous les objectifs de réductions des émissions à l'horizon 2030.

Wallonie: Quelles sont les actions concrètes à mettre en place ?

Sandrine Dixon-Declève: Outre les 10 engagements adoptés pour la défense de nos biens communs, le Plan d'urgence planétaire du Club de Rome propose 10 actions concrètes, articulées autour de trois axes. Ces trois axes sont étroitement liés : la transformation des systèmes énergétiques, le passage à l'économie circulaire et enfin, la création d'une société juste et équitable fondée sur le bien-être humain et environnemental. Parmi les mesures concrètes, citons la fin des subsides octroyés pour les énergies fossiles, des investissements dans les énergies renouvelables, l'instauration de taxes pour la production et la consommation de produits non soutenables,

l'introduction d'indicateurs de bien-être et de santé environnementale, ... Toutes ces actions doivent débuter dès cette année, pour faire en sorte que dans 10 ans, les objectifs soient atteints.

Wallonie: Quelles sont les conditions de réussite ?

Sandrine Dixon-Declève: Pour soutenir le passage vers une économie décarbonée et plus équitable, des changements majeurs seront nécessaires dans les modèles financiers. Il semble heureusement que les institutions financières internationales et nationales aient compris l'urgence d'agir. Quand j'entends que la Banque européenne d'investissement a décidé d'arrêter les investissements dans les projets en énergies fossiles à partir de 2021, et même si cette décision a été prise après de longs mois de négociations, je me dis que les choses sont en train de changer. Cela peut – et doit – servir de modèle pour d'autres institutions. Une autre condition de réussite est une bonne gouvernance, avec des échanges constructifs entre les différents niveaux de pouvoir et lieux de discussions. Essayons de trouver des synergies et mettons tout en œuvre pour intégrer les solutions à tous les niveaux !

Wallonie: Les conséquences économiques et financières de la crise du coronavirus n'empêcheront-elles pas de mener ces actions? En d'autres termes, les Etats auront-ils encore les moyens financiers nécessaires ?

Sandrine Dixon-Declève: C'est tout l'enjeu des semaines et des mois qui viennent. Rappelons d'abord le paradoxe de la crise financière de 2008. Juste avant celle-ci, on nous disait qu'à cause du niveau d'endettement des Etats, il était difficile de trouver les financements nécessaires pour l'atténuation ou l'adaptation aux changements climatiques. Puis, devant la crise, les Etats ont trouvé les moyens de sauver les banques, quel qu'en soit le coût. Par après, on a découvert que 90% des fonds injectés sont partis dans la spéculation plutôt que dans l'économie réelle. Nous disons qu'il faut tirer des leçons de ces deux crises. La première évidence est celle de l'urgence à offrir une protection sociale de qualité aux gens, qu'ils soient indépendants privés de revenus, salariés en chômage économique, étudiants sans job,...

Il s'agit ensuite de préserver au mieux le potentiel productif «durable» de l'économie. J'insiste sur «durable» et donc sur le fait que, les moyens étant limités, il faudra bien les orienter en utilisant des critères adéquats : les Etats ne devraient pas soutenir sans réfléchir des secteurs dont les impacts sur la santé et l'environnement sont négatifs. Ils devront évidemment aussi éviter de soutenir des entreprises dont les perspectives ne sont pas favorables.

C'est déjà ce que les «marchés» (le cœur du système capitaliste) commençaient à faire avant la crise. De nombreux fonds de pension ont pris la décision de vendre leurs actions dans des sociétés productrices de charbon, de pétrole ou de gaz pour se tourner vers les énergies renouvelables. Tout simplement avec la conviction que ces secteurs sont condamnés à se rétrécir, voire à disparaître à long terme. Il serait paradoxal que les États aient une attitude différente, d'autant plus qu'elle marquerait une contradiction profonde avec les engagements pris en matière de développement durable, de biodiversité et de climat.

Wallonie : Que pensez-vous du Green Deal européen ? Pourra-t-il être réalisé ?

Sandrine Dixon-Declève : Le Green Deal européen est selon moi une opportunité à saisir. Le Club de Rome a d'ailleurs été très clair à ce sujet, en adressant une lettre ouverte à la Présidente de la Commission européenne, dès l'annonce de ce projet. Dans ce courrier, nous félicitons les responsables européens d'avoir élaboré le Green Deal. C'est une occasion unique pour l'Europe de faire preuve de leadership en matière de neutralité climatique. Mais il faut aller plus loin et faire en sorte que ce Green Deal devienne un «New Deal», en visant le changement de paradigme que j'ai évoqué plus haut. L'environnement et l'économie doivent être au cœur des préoccupations mais aussi – et peut-être surtout – le social et l'humain ! Certains Etats-membres, certaines fédérations d'entreprises remettent aujourd'hui en cause le Green Deal sous prétexte que sa mise en œuvre freinerait la reprise économique. C'est ce genre de position que nous combattons de toutes nos forces. Dans un message adressé aux Chefs d'états, le Club de Rome, soutenu par des centaines de personnalités scientifiques, plaide au contraire pour renforcer

le «Pacte vert» européen comme réponse économique à la crise engendrée par la pandémie du coronavirus. C'est la plus grande leçon que le Club de Rome ait à offrir : si nous faisons face à chaque nouvelle crise au fur et à mesure qu'elle se présente, avec la même obsession de croissance que celle qui nous a amenés jusqu'ici, les crises dépasseront la capacité des gouvernements, des institutions financières et des entreprises à y faire face. Cet avertissement avait déjà été lancé en 1972 dans le rapport «Limits to Growth» («Halte à la croissance»). Malheureusement l'Histoire montre qu'on n'écoute et donne raison aux lanceurs d'alerte que quand les dommages sont devenus trop visibles !

www.clubofrome.org

CV EXPRESS

Sandrine Dixon-Declève

Première femme et première Belge à avoir été désignée co-Présidente du Club de Rome (en 2018), Sandrine Dixon-Declève est reconnue aux niveaux international et européen pour son expertise dans les matières économiques, sociales et environnementales.

Diplômée en relations internationales de l'Université de Davis (Californie), elle est titulaire d'une maîtrise en Sciences de l'Environnement de l'ULB. Sandrine Dixon-Declève est notamment Présidente du groupe d'experts ESIR (Economic and Societal Impact of Research and Innovation) et membre de l'Assemblée sur la recherche et l'innovation (DGR&I) pour la Commission européenne. Elle est également Professeure associée au Cambridge Institute for Sustainable Leadership (CISL), Senior advisor à la Commission des Transitions Énergétiques (ETC) et Membre du Comité consultatif d'EIT Climate-KIC.

Après avoir vécu 20 ans aux Etats-Unis, Sandrine Dixon-Declève est installée en Belgique depuis 1988.

Le Green Deal européen



Le changement climatique et la dégradation de l'environnement constituent des menaces réelles pour nos sociétés. Ces dernières années, de nombreuses voix se sont élevées pour mettre en garde les responsables politiques des dangers encourus si des mesures ne sont pas prises rapidement, pour lutter contre le réchauffement climatique et pour développer un nouveau modèle de production et de consommation.

Mi-décembre 2019, la Commission européenne a publié une communication intitulée «le Pacte vert pour l'Europe», plus connu sous le nom de Green Deal européen. Il s'agit d'une feuille de route *«ayant pour objectif de rendre l'économie de l'Union européenne durable, en transformant les défis climatiques et environnementaux en chances à saisir dans tous les domaines d'action et en garantissant une transition juste et inclusive pour tous»*.

Notre dossier est consacré à la présentation de ce document de référence pour les politiques européennes, vu son importance et aussi son impact sur les politiques menées au niveau de la Wallonie. Le Green Deal européen avance une série de propositions, regroupées dans deux volets : le premier reprend les stratégies devant transformer l'économie de l'Union européenne pour un avenir durable ; le deuxième se concentre sur les projets d'investissements et leur financement. Ces propositions et actions sont détaillées dans l'article en page 10.



Deux interviews d'experts viennent compléter ce dossier.

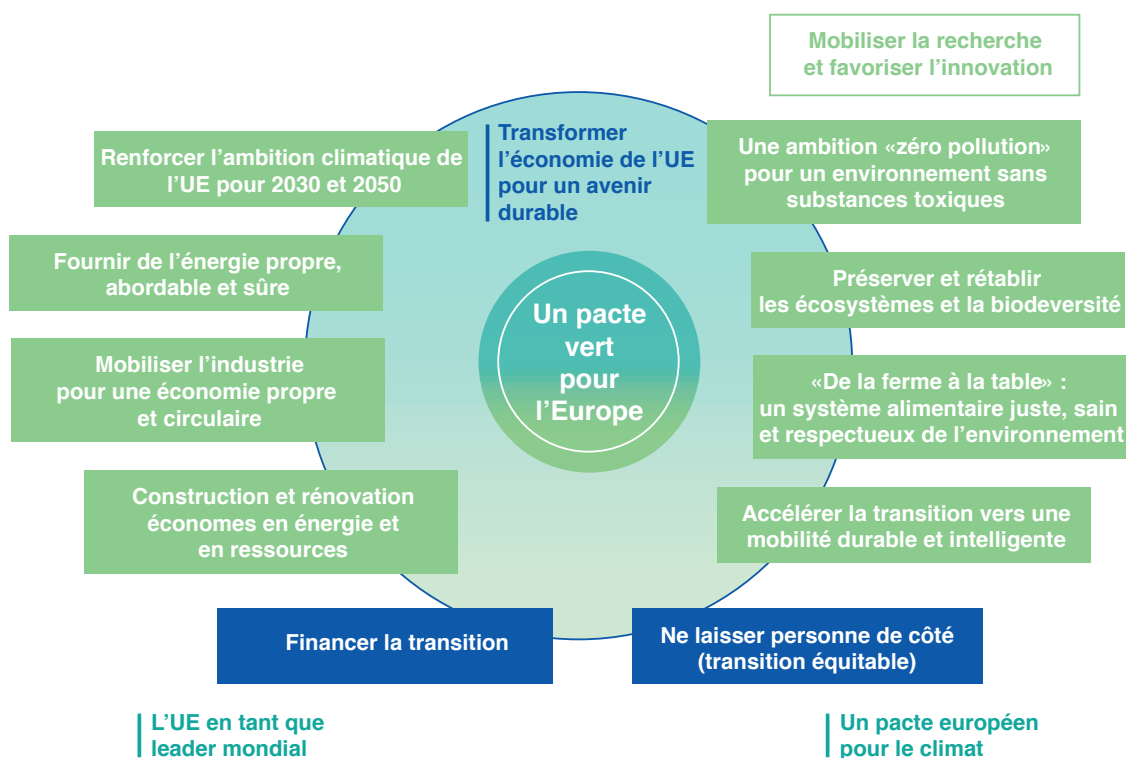
Edwin Zaccai est Professeur à l'Université Libre de Bruxelles et Directeur du Centre d'Etudes du Développement Durable. Dans son interview (voir en page 16), Edwin Zaccai revient sur les pistes avancées dans son livre «Deux degrés» pour répondre aux défis climatiques, analyse le projet du Green deal européen et bien sûr, évoque la crise du COVID-19 et ses conséquences.

Spécialiste des questions européennes, Pierre Defraigne estime que la mise en œuvre du Green Deal doit constituer la priorité des priorités, malgré les difficultés rencontrées. La crise du COVID-19 est pour lui l'occasion de repenser les politiques menées et de construire une nouvelle Europe. Son interview est à lire en page 19.

La Commission européenne a publié, mi-décembre 2019, une communication intitulée «Le pacte vert pour l'Europe» (1). Cette proposition décrit la stratégie que souhaite suivre la Commission pour relever les défis climatiques et ceux liés à l'environnement. L'objectif est de transformer l'Union européenne en «une société juste et prospère, dotée d'une économie moderne, efficace dans l'utilisation des ressources et compétitive, caractérisée par l'absence d'émission nette de gaz à effet de serre d'ici 2050 et dans laquelle la croissance économique sera dissociée de l'utilisation des ressources. Cette stratégie vise aussi à protéger, préserver et consolider le patrimoine naturel de l'Union européenne, ainsi qu'à protéger la santé et le bien-être des citoyens des risques et incidences liés à l'environnement. Dans le même temps, cette transition doit être juste et inclusive. La stratégie doit placer les citoyens au cœur des préoccupations et prendre en considération les régions, les industries et les travailleurs qui seront exposés à d'énormes difficultés».

La communication constitue une feuille de route exposant les grandes politiques et mesures nécessaires à la concrétisation du pacte vert pour l'Europe. Toutes les actions et politiques de l'Union devront contribuer à atteindre les objectifs du pacte. Dans le cadre du pacte vert, la Commission annonce qu'elle recentrera le processus de coordination macro-économique du Semestre européen en vue d'intégrer les objectifs de développement durable des Nations unies, afin de placer la durabilité et le bien-être des citoyens au cœur de la politique économique et les objectifs de développement durable au centre de l'élaboration des politiques et de l'action de l'Union européenne.

Les propositions de la Commission sont présentées en deux volets principaux : le premier regroupe les stratégies devant transformer l'économie de l'Union Européenne pour un avenir durable ; le deuxième se concentre sur les projets d'investissements et leur financement. En outre, la communication aborde la place de l'Union en tant que leader mondial, ainsi qu'une méthode participative qui accompagne le pacte européen pour le climat.



(Source: CE 2019)

Transformer l'économie de l'Union pour un avenir durable

L'ambition du pacte vert pour l'Europe est de repenser un nombre important de politiques en matière d'approvisionnement en énergie, en matière d'industrie, de production et de consommation, de grandes infrastructures, de transports, d'alimentation, d'agriculture, de construction, de fiscalité et de prestations sociales. Pour atteindre ces objectifs, la Commission juge essentiel d'accorder une plus grande valeur à la protection et à la restauration des écosystèmes naturels, à l'utilisation durable des ressources et à l'amélioration de la santé humaine. Un ensemble de leviers d'action est envisagé : réglementation et normalisation, investissement et innovation, réformes nationales, dialogue avec les partenaires sociaux et coopération internationale.

Renforcer l'ambition climatique pour 2030 et 2050

L'objectif de l'Union européenne est d'atteindre une neutralité climatique d'ici à 2050. L'Union a déjà entamé la modernisation et la transformation de l'économie dans cette perspective. Entre 1990 et 2018, elle a réduit de 23% ses émissions de gaz à effet de serre, tandis que l'économie enregistrerait une croissance de 61%. Toutefois, la poursuite des politiques actuelles ne permettrait de réduire les émissions de gaz à effet de serre que de 60% d'ici 2050. Beaucoup reste à faire, à commencer par une action plus ambitieuse pour le climat dans la décennie à venir. Dès 2020, la Commission présentera un plan assorti d'une analyse d'impact pour porter l'objectif de l'Union Européenne, en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour 2030, à au moins 50 % et tendre vers 55% par rapport aux niveaux de 1990. Pour tenir ces objectifs supplémentaires en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre, la Commission va réexaminer l'ensemble des instruments d'action liés au climat. Cela comprend le système d'échange de quotas d'émission, avec une éventuelle extension des échanges de quotas d'émissions à de nouveaux secteurs, des objectifs assignés aux différents Etats membres pour réduire les émissions dans les secteurs ne relevant pas du système d'échange de quotas d'émission ainsi que la réglementation relative à l'utilisation des terres.



Ces réformes devraient contribuer, selon la Commission, à garantir une tarification effective du carbone dans l'ensemble de l'économie, ce qui encouragerait les changements dans le comportement des consommateurs et des entreprises et stimulerait des investissements publics et privés. Il est essentiel de faire en sorte que la fiscalité soit alignée sur les objectifs climatiques. La Commission propose de réviser la directive sur la taxation de l'énergie, en mettant l'accent sur les questions environnementales et en proposant d'utiliser les dispositions des traités qui permettent au Parlement européen et au Conseil d'adopter des propositions dans ce domaine (la fiscalité) au moyen de la procédure législative ordinaire à la majorité qualifiée plutôt qu'à l'unanimité. Si les écarts entre les niveaux d'ambition à travers le monde persistent alors que l'Union européenne renforce son ambition climatique, la Commission proposera un mécanisme d'ajustement carbone aux frontières, dans le respect des règles de l'Organisation mondiale du commerce, pour certains secteurs afin de réduire le risque de fuite de carbone. Cela permettrait que les prix des importations rendent mieux compte de leur contenu en carbone.

Un approvisionnement énergétique propre, abordable et sûr

Partant du constat que la production et la consommation d'énergie de l'ensemble des secteurs économiques représentent plus de 75% des émissions de gaz à effet de serre de l'Union, la Commission européenne estime qu'il est indispensable de poursuivre la décarbonation du système énergétique afin d'atteindre les objectifs climatiques fixés pour 2030 et 2050. L'efficacité énergétique doit être une priorité. Il est impératif également de mettre en place un secteur de l'énergie reposant largement sur les sources renouvelables, tout en abandonnant rapidement le charbon et en décarbonant le gaz. Parallèlement, l'approvisionnement énergétique de l'Union doit être sûr et abordable pour les consommateurs et les entreprises. Pour cela, il est essentiel de veiller à ce que le marché de l'énergie européen soit pleinement intégré, interconnecté et numérisé et ce, dans le respect de la neutralité technologique. Concrètement, la Commission s'appuie principalement sur les plans énergie-climat que les Etats membres ont introduits fin 2019. Ces plans seront évalués et des mesures complémentaires seront demandées le cas échéant. L'actualisation des plans programmée pour 2023 devrait intégrer les nouvelles ambitions du pacte vert.

Pour les ménages, des programmes efficaces, tels que des mécanismes de financement à l'intention de ceux qui rénovent leur maison, peuvent réduire les factures énergétiques et contribuer à protéger l'environnement. La Commission indique qu'elle publiera des orientations pour aider les Etats membres à remédier au problème de la précarité énergétique.

Mobiliser les acteurs de l'industrie en faveur d'une économie circulaire et propre

L'économie circulaire offre des perspectives considérables de développement de nouvelles activités et de création d'emplois. Pour les favoriser, la Commission adoptera une stratégie industrielle visant à relever le double défi de la transformation verte et numérique. Parallèlement à la stratégie industrielle, un nouveau plan d'action en faveur de l'économie circulaire aidera à moderniser l'économie européenne et à tirer parti des possibilités offertes par l'économie circulaire.



Le plan d'action en faveur de l'économie circulaire comprendra une politique de «produits durables» destinée à promouvoir la conception circulaire de tous les produits sur la base d'une méthodologie et de principes communs. La priorité sera accordée à la réduction et à la réutilisation des matériaux avant leur recyclage. Ce plan d'action encouragera l'apparition de nouveaux modèles d'entreprise et fixera des exigences minimales pour empêcher la mise sur le marché de produits nocifs pour l'environnement. La responsabilité élargie des producteurs sera également renforcée. Alors que le plan d'action en faveur de l'économie circulaire guidera la transition de tous les secteurs, des mesures cibleront en particulier les secteurs à forte intensité de ressources, comme ceux des textiles, de la construction, de l'électronique et des matières plastiques. Le plan d'action en faveur de l'économie circulaire inclura également des mesures pour inciter les entreprises à proposer, et les consommateurs à choisir, des produits réutilisables, durables et réparables.

Construction et rénovations économes en énergie et en ressources

La construction, l'utilisation et la rénovation de bâtiments nécessitent des quantités considérables d'énergie et de ressources minérales. Les bâtiments représentent également 40% de la consommation d'énergie. Aujourd'hui, le taux annuel de rénovation du parc immobilier varie de 0,4 à 1,2% dans

les Etats membres. Ce taux devrait au minimum doubler pour atteindre les objectifs de l'Union en matière d'efficacité énergétique et de climat. Dans le même temps, 50 millions de consommateurs peinent à chauffer leur maison convenablement.

Pour relever le double défi de l'efficacité énergétique et du coût abordable de l'énergie, l'Union et les Etats membres devraient s'engager dans un vaste programme de rénovation des bâtiments publics et privés. Alors que l'augmentation des taux de rénovation constitue un défi, la rénovation réduit les factures d'énergie et peut atténuer la précarité énergétique. Elle peut également stimuler le secteur de la construction, sans compter qu'elle donne l'occasion de soutenir les PME et les emplois locaux.

La Commission appliquera rigoureusement la législation relative à la performance énergétique des bâtiments. Elle lancera également des travaux sur la possibilité d'inclure les émissions des bâtiments dans le système européen d'échange de quotas d'émission et envisage une nouvelle initiative en matière de rénovation, comprenant des mécanismes innovants de financement. Une attention particulière est envisagée pour la rénovation des logements sociaux, des écoles et des hôpitaux.

Accélérer la transition vers une mobilité durable et intelligente

Les transports représentent un quart des émissions de gaz à effet de serre de l'ensemble de l'Union européenne et cette part ne cesse d'augmenter. Pour parvenir à la neutralité climatique, il conviendrait, selon la Commission de réduire les émissions du secteur des transports de 90% d'ici à 2050. Pour y parvenir, la Commission évoque en priorité le déplacement vers le rail et les voies navigables intérieures d'une part substantielle des 75% du fret intérieur passant actuellement par la route. Elle insiste pour que le prix du transport soit en rapport avec l'incidence qu'a celui-ci sur l'environnement et la santé. Dans le cadre de la révision de la directive sur la taxation de l'énergie, la Commission examinera également avec attention les exonérations fiscales actuellement consenties en faveur des carburants d'aviation et des combustibles maritimes. En parallèle, l'Union devrait donner une impulsion à la production et au déploiement de carburants de substitution durables.

Concevoir un système alimentaire juste, sain et respectueux de l'environnement

De nouvelles perspectives s'offrent à tous les acteurs de la chaîne de valeur alimentaire. La Commission présentera en 2020 une stratégie «De la ferme à la table», qui portera sur l'ensemble des stades de la chaîne alimentaire et ouvrira la voie à l'élaboration d'une politique alimentaire plus durable.

Les agriculteurs européens joueront un rôle essentiel dans la gestion de la transition. La stratégie «De la ferme à la table» viendra renforcer les efforts que ceux-ci déploient pour lutter contre le changement climatique, protéger l'environnement et préserver la biodiversité. La politique commune de l'agriculture continuera de jouer un rôle clé dans ces efforts tout en garantissant un niveau de vie décent aux agriculteurs, aux pêcheurs et à leurs familles. Dans ses propositions relatives à la politique agricole commune pour la période 2021-2027, la Commission indique que 40% au moins du budget global de la politique agricole commune devraient contribuer à l'action en faveur du climat.

Préserver et rétablir les écosystèmes et la biodiversité

Les écosystèmes fournissent des services essentiels tels que de la nourriture, de l'eau douce et de l'air pur, ainsi qu'un abri. Ils atténuent les effets des catastrophes naturelles, des parasites et des maladies, et contribuent à réguler le climat. La Commission présentera une stratégie en faveur de la biodiversité, qui sera suivie d'actions spécifiques en 2021. Cette stratégie proposera des objectifs mondiaux de protection de la biodiversité et comprendra des engagements visant à répondre aux principales causes de la perte de biodiversité, étayés par des objectifs mesurables en la matière. Toutes les politiques de l'Union européenne devraient contribuer à la préservation et à la restauration du capital naturel de l'Europe. Les écosystèmes forestiers sont soumis à une pression croissante du fait du changement climatique. La surface forestière de l'Union doit être améliorée, à la fois en qualité et en quantité, pour parvenir à la neutralité climatique et maintenir un environnement sain.

Une ambition «zéro pollution» pour un environnement exempt de substances toxiques

Afin de protéger les citoyens et les écosystèmes européens, l'Union européenne doit mieux surveiller, notifier et prévenir la pollution de l'air, de l'eau, des sols et des produits de consommation, ainsi que mieux y remédier. Pour y parvenir, l'Union et les Etats membres devront examiner de manière plus systématique toutes les politiques et tous les règlements. Pour faire face à ces défis interdépendants, la Commission adoptera en 2021 un plan d'action «zéro pollution» pour l'air, l'eau et les sols.

Intégrer la durabilité dans toutes les politiques

Pour contribuer la réalisation du pacte, la Commission européenne envisage d'intégrer la durabilité dans toutes les politiques de l'Union, notamment au travers d'investissements et de leur financement, des budgets nationaux, de la recherche et de l'innovation, de l'éducation et de la formation.

Pour concrétiser l'ambition fixée par le pacte vert pour l'Europe, les besoins en investissement sont considérables. La Commission a estimé que pour atteindre les objectifs actuels en matière de climat et d'énergie à l'horizon 2030, des investissements annuels supplémentaires de quelque 260 milliards € à l'échelle de l'Union, soit environ 1,5% du PIB, seront nécessaires. Ce flux d'investissement devra être maintenu au fil du temps. L'ampleur du défi à relever en matière d'investissement requiert la mobilisation tant du secteur public que du secteur privé.

Le budget de l'Union jouera un rôle clé. La Commission a proposé de porter à 25% la part consacrée à l'intégration des questions climatiques dans l'ensemble des programmes. Le budget de l'Union pourrait contribuer également à la réalisation des objectifs climatiques du côté des recettes. La Commission a proposé de nouvelles sources de recettes, dont l'une serait fondée sur les déchets d'emballages plastiques non recyclés. Une autre source de recettes consisterait à allouer au budget de l'Union 20% des recettes tirées de la mise aux enchères des

quotas du système européen d'échange de quotas d'émission. Par ailleurs, au moins 30% du Fonds InvestEU (2) contribueront à la lutte contre le changement climatique.

La Commission collaborera également avec la Banque européenne d'investissement qui s'est fixé pour objectif de doubler la part que les actions pour le climat représente dans son portefeuille (de 25 % à 50 % en 2025) et de devenir ainsi la banque pour le climat de l'Europe.

Dans le cadre du plan d'investissement pour une Europe durable, la Commission propose un mécanisme pour une transition juste, notamment un Fonds pour une transition juste, afin de ne laisser personne de côté. Le mécanisme pour une transition juste cible les régions et les secteurs les plus affectés par la transition du fait de leur dépendance aux combustibles fossiles ou aux processus à forte intensité de carbone.

Concernant les budgets nationaux, la Commission annonce que l'examen du cadre européen de gouvernance économique portera notamment sur les investissements publics verts en lien avec la qualité des finances publiques. Les Etats sont encouragés à mener de vastes réformes de la fiscalité, supprimant les subventions en faveur des combustibles fossiles, déplaçant la charge fiscale du travail vers la pollution, et prenant en compte les considérations sociales.

En matière de recherche, au moins 35% du budget d'Horizon Europe seront réorientés vers de nouvelles solutions pour le climat. L'ensemble des instruments disponibles dans le cadre du programme Horizon Europe soutiendra les efforts de recherche et d'innovation nécessaires. Quatre «missions du pacte vert» contribueront à apporter des changements à grande échelle dans des domaines tels que l'adaptation au changement climatique, les océans, les villes et les sols.

Le pacte vert pour l'Europe constitue une feuille de route pour les années à venir, accompagnée d'actions, pour améliorer l'utilisation des ressources, favoriser une économie circulaire, limiter le changement climatique, la perte de biodiversité et la pollution. Il indique le type d'investissements nécessaires, identifie des pistes des financements.



Le pacte vise également une transition juste et inclusive. Il aborde de nombreux domaines de l'économie comme les transports, l'énergie, l'agriculture, la construction, l'industrie. La communication que constitue le pacte doit ensuite être progressivement concrétisée, au travers de règlements, directives, stratégies, budgets et financements. La Commission a proposé début 2020 un règlement établissant un cadre pour parvenir à la neutralité climatique, elle a également mis sur la table un plan d'investissement pour une Europe durable et un plan d'action pour l'économie circulaire. A court terme, les propositions et actions de la Commission européenne risquent d'être perturbées par la crise sanitaire mondiale qui frappe durement l'Europe. La mise en œuvre du pacte nécessitera également le soutien des Etats membres, du Conseil européen et du Parlement européen, nombre de décisions nécessitant un accord entre les différentes institutions européennes.

(1) Communication de la Commission au Parlement européen, au Conseil européen, au Comité économique et social européen et au Comité des Régions. COM (2019) 640 final.

(2) Le programme InvestEU regroupe dans une seule structure les instruments financiers de l'UE mis en œuvre pour soutenir l'investissement en Europe.
https://europa.eu/investeu/home_fr

L'avenir du Green Deal

Le Green Deal européen est une feuille de route importante proposée par la Commission européenne pour la période 2020-2024. Le Conseil européen, qui réunit les chefs de gouvernement de l'ensemble des Etats-membres de l'Union a accueilli favorablement, en décembre 2019, le projet proposé par la Commission, même si un Etat, la Pologne, a indiqué qu'il ne peut s'engager à mettre en œuvre l'objectif d'une neutralité climatique en 2050.

Le Conseil Environnement a procédé, début mars 2020, à un échange de vues approfondi sur le Green Deal. Certains pays, tout en adhérant aux objectifs, ont fait part de leurs inquiétudes concernant l'impact du renforcement des objectifs climatiques ainsi que sur les instruments et les critères qui seront retenus pour permettre d'accompagner le financement de la transition.

Depuis, la crise sanitaire a touché durement l'Europe et chaque pays agit face à l'urgence de santé, sociale et économique. Le processus va probablement se poursuivre mais à un rythme différent et s'intégrer dans les processus de relance qui devront accompagner progressivement la sortie de crise. La Commission a indiqué : *«Le Green Deal n'est pas un luxe dont on peut se débarrasser. C'est notre bouée de sauvetage pour sortir de la crise».*

Interview



La question climatique reste centrale



Edwin Zaccai

Docteur en Sciences de l'environnement, ingénieur civil physicien et licencié en philosophie, Edwin Zaccai est professeur à l'Université Libre de Bruxelles. Il dirige le Centre d'Etudes du Développement Durable, qu'il a fondé en 1997. Ses recherches et enseignements portent sur différents aspects du développement durable touchant aux transformations des sociétés sous l'effet des questions environnementales. En 2019, il a publié *«Deux degrés. Les sociétés face aux changements climatiques»* aux Presses de Sciences Po, Paris.

Dans cet interview, Edwin Zaccai revient sur les pistes avancées dans son livre pour répondre aux défis climatiques, analyse le projet du Green Deal européen et bien sûr, évoque la crise du COVID-19 et ses conséquences.

Wallonie : Dans votre livre «Deux degrés» (1), vous mettez l'accent sur les dynamiques de changement nécessaires pour répondre aux défis climatiques. Pourriez-vous nous les expliquer? Estimez-vous que le Green Deal européen fait partie de ces dynamiques?

Edwin Zaccai : J'ai tenté de définir plusieurs pistes que j'ai appelées «structurelles», par opposition aux «petits gestes» individuels, qui ne peuvent pas constituer une base suffisante de changement. Il s'agit d'abord des évolutions technologiques: énergies renouvelables, diffusion beaucoup plus rapide des innovations et des solutions bas carbone existantes, développement de la recherche. Mais l'adoption de ces changements demande des modifications dans les régulations économiques. De nombreuses solutions bas carbone sont déjà rentables aujourd'hui, mais moins que d'autres investissements y compris spéculatifs, qui attirent dès lors des capitaux. Sans parler de subsides encore existants aux énergies fossiles. La réforme de la finance est donc un point clé. Pour y parvenir des changements importants des décisions économiques sont nécessaires via des régulations en faveur du bas carbone et une révision des modèles de croissance. La croissance économique n'est plus un objectif adéquat. La protection et l'amélioration des conditions de vie (par exemple via les Objectifs de développement durable, adoptés par le Gouvernement wallon) fournit une meilleure boussole.

En outre, prendre en compte la question des inégalités est centrale pour une réforme écologique acceptée par la population. Enfin, les modèles climatologiques ne font pas grand mystère sur le fait qu'il sera quasi impossible d'atteindre l'objectif d'augmentation de 2°C par rapport à la période préindustrielle (on en est déjà à plus de 1°C). De ce fait, les politiques d'adaptation revêtent une grande importance si l'on ne veut pas de la « géo-ingénierie », à savoir des modifications volontaires des systèmes planétaires, une voie qui est porteuse de beaucoup d'incertitudes, mais qui demeure en développement.

Le Green Deal européen favorise des solutions technologiques et en partie de financement. Il fixe aussi des cadres à moyen terme, ce qui est nécessaire pour anticiper et réguler. Dans le contexte du

fonctionnement européen, et compte tenu aussi de la compétition internationale, il s'agit d'une bonne nouvelle, même si avec le temps on se rendra compte qu'il faut aller plus loin si on veut éviter des impacts sérieux du changement climatique.

Wallonie : Quel regard portez-vous sur la crise du COVID-19? Pensez-vous qu'elle soit porteuse de changements nécessaires pour une «révolution climatique» ou au contraire, qu'une fois terminée, «tout reprendra comme avant»?

Edwin Zaccai : On peut citer plusieurs facteurs favorables à des changements importants en faveur du climat après la crise. Indéniablement, celle-ci a augmenté la conscience de la fragilité de nos sociétés envers des menaces hors contrôle dans notre fonctionnement habituel. Cela pourrait aider à sensibiliser envers des impacts écologiques et climatiques sérieux. Il est probable que la mise en évidence de situations dramatiques dans les hôpitaux tous les jours à l'heure du JT ait beaucoup fait pour sensibiliser à une action volontariste de l'État. Faudrait-il en arriver à montrer des victimes de la pollution de l'air ou des canicules, également par milliers, dans des hôpitaux pour réveiller davantage sur ces impacts? J'espère que non, mais en tous cas des enquêtes actuelles d'opinion montrent que le climat n'a pas disparu parmi les préoccupations des citoyens et de nombreux experts. Face à la conscience de cette fragilité, les pouvoirs publics se sont emparés d'une capacité à agir de façon plus affirmée qu'on ne l'a jamais vu pour aucun problème écologique ou climatique. Cela pourrait constituer un précédent. Économiquement, on a pu voir aussi un fait nouveau et majeur : la capacité à mettre à disposition des montants qui se chiffrent en milliers de milliards € dans le monde pour soutenir des dépenses nécessaires. Il sera difficile ensuite d'argumenter sur le fait que par principe ce type de soutien serait impossible pour se prémunir de menaces climatiques considérables. On peut également se réjouir de la confiance accordée à la parole des scientifiques, sachant que dans le cas du climat, ceux-ci jouent un rôle crucial. Un dernier point est la conscience de certains citoyens de la possibilité d'une vie plus sobre en consommation, ce qui serait favorable à la baisse des émissions.

Mais ce point est limité et fragile car avec la reprise économique, ces valeurs pourraient rapidement n'être plus que des souvenirs : c'est bien là la limite des petits gestes et attitudes individuelles, qui ne font pas le poids à la longue par rapport aux grandes tendances.

Ceci nous amène justement à des facteurs défavorables de la crise du COVID. Car, si une minorité de la population, généralement éduquée et favorisée, a pu goûter à certains charmes de cette sobriété, pour une grande partie de la population, l'épreuve a été et continuera à être particulièrement pénible. L'épuisement ainsi généré, sanitaire, économique, psychologique, pourrait ralentir des avancées importantes en faveur de l'environnement et du climat. N'oublions pas aussi qu'un certain nombre d'acteurs économiques ne sont pas en faveur de réformes rapides et profondes. On constate des pressions pour un relâchement ou un attermoisement de mesures favorables à l'environnement et au climat en arguant de l'urgence face à la crise économique actuelle. On ne peut exclure aussi que des réactions de frustration ou de méfiance envers l'action des pouvoirs publics durant la crise érodent le capital de ceux-ci à conduire des réformes. Enfin, il faudrait veiller à ce que le repli national avéré durant la crise ne se prolonge pas en repli en matière de coopération internationale, car celle-ci est indispensable pour une action efficace en faveur du climat.

Wallonie: Quelle influence pourrait avoir le Green Deal européen face à ces différentes tendances ?

Edwin Zaccai : Vu l'urgence de réduire les émissions et les moyens économiques sans précédent qui sont affectés à sortir de cette crise, si une orientation résolument bas carbone de ces moyens n'est pas réalisée, ce sera encore une occasion majeure de manquée, et il y en a eu beaucoup trop pour le climat...

Il faut travailler de façon créative et inclusive sur des solutions qui seront adaptées à la nouvelle réalité qui va se mettre en place dans les mois et sans doute les années qui viennent. Venir avec des solutions toutes faites n'est pas la meilleure des choses : le monde a changé et va continuer à changer.

Les secteurs économiques et les catégories sociales seront diversement affectés par les mesures sanitaires au sens large. Ainsi, la vente à distance ou les géants de l'internet seront avantagés, tandis que la santé, la culture ou l'éducation pourraient coûter plus cher. Ce ne sont que des exemples, mais il serait utile d'anticiper les configurations attendues par la situation post-COVID et, au cas, par cas de se demander comment y introduire résolument des orientations bas carbone. Par ailleurs, la baisse impressionnante des prix du pétrole en avril dernier aura des conséquences profondes sur le secteur de l'énergie, crucial pour ce qui est du climat.

Dans ce contexte, le Green Deal paraît un atout clé dans la réalité des politiques nationales et européennes. Il offre en effet des repères et une légitimité qui vont pouvoir être mobilisés sans attendre. Imaginons qu'il n'ait pas été promulgué juste avant la crise, et les orientations bas carbone seraient certainement plus difficile à adopter à présent. Toutefois, un peu comme l'Accord de Paris est un point de départ et non d'arrivée, le Green Deal demandera dans les mois et années qui viennent un soutien constant pour tenir ses promesses, et il sera lié aussi au statut de l'Union européenne dans le «monde d'après» (le COVID).



(1) «Deux Degrés». Les sociétés face aux changements climatiques. Presses de Sciences Po. Mai 2019.



L'Europe, puissance verte et juste



Pierre Defraigne

Directeur exécutif du Centre Madariaga-Collège d'Europe, Directeur général honoraire de la Commission européenne, Pierre Defraigne est LE spécialiste belge des questions européennes. En 2017, il était intervenu à la tribune du Conseil, lors de la séance des Vœux, plaidant pour une refondation de l'Europe en une «Communauté de destin». Trois ans se sont écoulés, avec la mise en place d'une nouvelle Commission, le lancement du Green Deal européen et, bien entendu, la crise liée au COVID-19.

Quel regard porte-t-il sur tous ces événements ? Quelles sont les solutions pour à la fois mettre en œuvre le Pacte vert pour l'Europe et gérer les conséquences de cette crise sans précédent ?

Quel est l'avenir de l'Europe ?

Voici les réponses de Pierre Defraigne.

Wallonie: Lancé en décembre 2019, le Green Deal européen avance une série de mesures et un calendrier pour répondre aux défis climatiques. Que pensez-vous de cette initiative ?

Pierre Defraigne: De par son rôle dans l'histoire contemporaine et au vu des enjeux géopolitiques actuels, il est du devoir de l'Europe de s'engager en première ligne sur le front du climat et de la biodiversité où se joue, à terme, la survie de l'humanité sur notre planète ! C'est non seulement son devoir, mais c'est aussi et surtout le seul moyen pour faire face aux défis majeurs en présence.

La Présidente de la Commission européenne, Ursula von der Leyen, a eu raison de faire du climat et de la géopolitique les deux axes de sa mandature : le climat est la clé du rôle géopolitique de l'Europe dans le monde. Le Green Deal européen (1) lance une stratégie visant à la neutralité carbone en 2050 et à la promotion d'une économie circulaire, économe en ressources naturelles. Tout le champ de la conversion d'énergies fossiles (pétrole, gaz, charbon) dans la mobilité, l'industrie et l'isolation des bâtiments, vers les économies d'énergies et les énergies renouvelables est couvert. Celui des pollutions et de la protection des ressources rares, y compris les espèces en danger, aussi. L'agriculture et ses circuits courts sont au cœur du dispositif : 40% de la PAC y seront dédiés. Mais la mise en œuvre de ce plan, c'est-à-dire «habiller» le squelette du pacte de mesures concrètes, va se révéler être une tâche herculéenne.

Wallonie: Quelles sont les principales difficultés pour mettre en œuvre le Green Deal européen ?

Pierre Defraigne: Je vois trois difficultés majeures qui devront être surmontées. La première est de s'assurer de l'unanimité des Etats et du respect de leurs engagements, alors qu'ils sont tellement différents en matière énergétique. Il faut constater que, jusqu'ici, l'Union européenne n'a pas réussi à se doter d'une véritable politique commune de l'énergie. Il faut d'ailleurs y pallier d'urgence.

La deuxième difficulté est de protéger le pouvoir d'achat des ménages touchés par l'ajustement climatique (c'est ce que la Commission entend par «rendre le pacte vert inclusif»). Contrairement à

ce que d'aucuns laissent penser, le basculement du monde carboné vers le monde décarboné, ne se fera pas sans casse. Réussir la transition va demander d'immenses efforts d'investissement, de découvertes technologiques, de formation et de soutien du revenu des ménages vulnérables.

Enfin, la dernière difficulté, et non des moindres, est celle du financement. La Commission propose d'engager 1.000 milliards € en 10 ans : près de 50% viendraient du «verdissement» du budget communautaire et le reste de partenariats public. Ce montant est-il suffisant ? Non, bien sûr, il en faudrait le double, soit 2% du PIB. Personnellement, plutôt que l'utilisation des certificats d'émission proposée pour récolter les budgets nécessaires, je plaide pour la mise en place d'une taxe-carbone européenne. Cette taxe unifiée selon le CO₂ contenu dans les biens et services serait beaucoup plus efficace, à partir d'un prix de 30 € la tonne de CO₂ et, portée par la suite, à travers un relèvement régulier jusqu'à au moins 60 €. Le produit de cette taxe serait exclusivement dédié au pacte vert, y compris la prise en compte de son impact social.

Wallonie: Quel rôle peuvent jouer les citoyens mais aussi les Etats et les Régions dans la réussite du Green Deal européen ?

Pierre Defraigne: Le pacte vert est l'affaire de tous et de tous les niveaux de pouvoir ! L'adhésion des citoyens est en effet essentielle pour la réussite du plan : ce sont des acteurs de terrain décisifs par leurs achats, par leurs pratiques (le tri, le vélo, le bio, les circuits courts, la deuxième main, l'usage collectif des équipements, etc.). Mais ils le sont tout autant par leur rôle de veille citoyenne, d'expérimentation, d'éducation et de participation.

Les niveaux intermédiaires de pouvoir – Etats, régions, municipalités – ont un rôle de premier plan à jouer dans la mise en œuvre du pacte. Celui des Etats est central à cause de la variété des situations et de la proximité des citoyens. Exploiter les nouvelles normes climatiques et écologiques selon le relèvement du prix du CO₂ va demander des Etats et des Régions des politiques à la fois rigoureuses et imaginatives pour préserver et surtout créer des emplois en travaillant à la fois sur la productivité et sur la demande solvable. L'Union européenne

fournit un cadre essentiel et incontournable, mais la réussite dépend en définitive du public et des niveaux intermédiaires de pouvoir. En particulier, la résistance aux lobbys va se révéler très dure à tous les niveaux. Il faut s'y préparer, car ils sont déjà à l'œuvre...

Wallonie : Evoquons à présent ce sujet, qui est au cœur de l'actualité et dans tous les esprits, que vous nommez «l'incident du COVID-19»...

Pierre Defraigne : C'est à dessein que je parle d'incident et je ne veux certainement pas heurter le lecteur en utilisant ce terme. Bien entendu, la crise sanitaire dont nous ne connaissons toujours ni l'ampleur véritable, ni la durée, s'avère un choc sans précédent depuis la Guerre. Les victimes se comptent par dizaines de milliers dans nos pays ; son coût s'établira probablement à 10% de perte de PIB et de 10 à 15% d'accroissement de la dette publique selon les pays. Ceci n'est pourtant rien en regard de la crise climatique qui a commencé insidieusement et qui s'accélère spectaculairement. C'est cet objectif-là que nous devons garder à l'esprit dans le chaos et le brouillard actuels.

Au niveau de l'Europe, qui rappelons-le n'a que des compétences supplétives en matière de lutte contre le COVID-19, une série de mesures d'urgence ont été prises pour permettre aux Etats de faire face à la crise financière due au virus : relâchement de la norme de 3% de déficit public pour les Etats surendettés, assouplissement des régimes d'aides et des prêts,... Au total, 540 milliards € ont été dégagés par la Commission pour faire face à l'urgence tandis que la Banque centrale européenne prévoit des moyens de l'ordre de 750 milliards €.

Lorsque la crise sera passée, il faudra alors s'atteler à un plan de relance, qui pose de nombreuses questions dans sa conception.

Wallonie : Dans ces conditions, qu'en sera-t-il du Green Deal européen ?

Pierre Defraigne : Pour moi, la question la plus critique et la plus urgente, reste la priorité donnée à ce plan et si oui ou non, on en revient à la case départ d'avant le COVID-19. Autrement dit renvoie-t-on

dans le ciel l'intégralité de la flotte aérienne immobilisée par le coronavirus, ou bien, en relevant le prix du kérosène, cloue-t-on 25% des avions au sol? Remet-on en route les chaînes de montage des voitures thermiques, ou ne relance-t-on que les voitures électriques sous réserve de la disponibilité d'énergie verte suffisante? Poursuit-on dans la voie du numérique à outrance sans être sûr de l'empeinte écologique globale des réseaux et du stockage de données? Poursuit-on l'importation massive d'oléagineux et la surproduction industrielle de produits laitiers et de viande? Renoue-t-on avec les embouteillages et les pollutions urbaines? Le recul de 5, 10 ou 15% du PIB nous donne la possibilité de repartir dans une autre direction à partir d'une nouvelle bifurcation? N'est-ce pas là une opportunité à saisir? En fait, poser la question est y répondre.

C'est également l'occasion de construire une nouvelle Europe. Il faut oser rechercher la souveraineté de l'Europe en réarticulant ses fondamentaux : en finir avec l'unanimité, réduire la taille de la Commission, créer une circonscription parlementaire fédérale, doter l'eurozone d'un gouvernement et d'un budget financé notamment par un impôt européen – effectif – sur les multinationales, rattraper le retard technologique de l'Europe sur les Etats-Unis et la Chine, etc. L'Europe qui ne sera jamais, comme telle, une puissance impérialiste, doit ouvrir, par son exemple, la voie du développement juste et durable qui est aussi celle de la paix dans le monde. C'est le sens profondément démocratique d'une Europe citoyenne, la seule qui vaille d'être tentée.

(1) Voir l'article en page 10 qui présente de manière détaillée le Green Deal européen.

COVID-19

Les mesures wallonnes

La crise liée au COVID-19 est sans précédent et a des conséquences dramatiques pour l'ensemble de la population. Au niveau humain, avant tout, avec les milliers de personnes victimes de la maladie. Mais aussi sur les plans économiques et sociaux : la mise à l'arrêt ou la réduction de l'ensemble des activités a déjà eu des effets désastreux pour les citoyens et les entreprises.

Pour répondre aux besoins les plus urgents, le Gouvernement wallon a constitué un fonds extraordinaire de solidarité et adopté une série de mesures de soutien aux différents secteurs touchés. Au total, le Gouvernement estime à environ 850 millions € le coût de l'ensemble de ces mesures.

Le Gouvernement a également lancé l'opération «Get up Wallonia» afin de préparer l'avenir.

Le CESE Wallonie, qui soutient la démarche, a fait part des plusieurs recommandations à ce sujet.



Dans le cadre de la gestion de la crise COVID-19, le Gouvernement wallon a adopté une série de mesures pour soutenir les différents acteurs et secteurs impactés (1). Au niveau budgétaire, près de 850 millions € devraient être dégagés à travers un fonds extraordinaire de solidarité, dont 518 millions € consacrés au soutien des entreprises, PME, indépendants et à la mobilisation des outils économiques et 115 millions € pour les secteurs de la santé et du social. Des mesures spécifiques complémentaires et de soutien au pouvoir d'achat sont également prévues (réserve interdépartementale de 100 millions € pour le redéploiement de la Région, mesures pour éviter une interruption de fourniture d'électricité et de gaz, suspension temporaire des délais de rigueur et de recours,...).

Les différentes mesures présentées ici ont été adoptées aux mois de mars et avril. Des mesures complémentaires sont susceptibles d'être prises après la publication de cet article. La note détaillée reprenant l'ensemble des mesures est disponible sur le site www.cesewallonie.be et sera régulièrement actualisée.

Entreprises, PME et indépendants

Un budget de 518 millions € est dégagé pour le soutien aux entreprises, PME et indépendants. La mesure la plus emblématique est l'aide forfaitaire de 5.000 €. Une plate-forme internet spécialement dédiée à ce dispositif est opérationnelle depuis fin mars : indemnitecovid.wallonie.be. Toutes les informations concernant les modalités d'octroi de cette aide forfaitaire sont disponibles via ce site. Pour pouvoir bénéficier de cette aide, plusieurs conditions doivent être remplies :

- être une petite ou micro-entreprise telle que défini dans la réglementation ;
- être actif dans un des secteurs définis comme éligibles (une liste des secteurs, suivant le code NACE, est proposée sur le site) ;
- pouvoir prouver une activité avant le 12 mars 2020 ;
- être en ordre de cotisation sociale ;
- exercer l'activité en Wallonie.

Fin avril, près de 60.000 entreprises (sur les 70.000 potentiellement concernées) avaient introduit un dossier pour bénéficier de cette aide.

Une indemnité compensatoire unique et forfaitaire de 2.500 € est accordée aux indépendants et entreprises ayant dû interrompre substantiellement leur activité en mars et en avril 2020 et qui ont bénéficié du droit passerelle complet pour les mois de mars ou avril. Près de 90.000 indépendants et entreprises pourraient potentiellement bénéficier de cette aide.

D'autres mesures économiques ont été décidées, comme par exemple l'octroi de prêts à des conditions plus favorables par le biais des outils financiers wallons (SRIW ; SOGEPA ; SOWALFIN ; Investis), le gel généralisé jusqu'à la fin du mois de mars (prolongeable éventuellement jusque fin avril) sur les remboursements des prêts en cours octroyés par ces mêmes structures ou encore des garanties bancaires supplémentaires.

Secteurs de la santé et du social

Quelque 115 millions € sont prévus pour soutenir les secteurs de la santé et du social. Une grande partie de ce montant (75 millions €) est destinée aux secteurs en première ligne connaissant un surcroît d'activités : secteur hospitalier (56,551 millions € pour 3 mois), maisons de repos et maisons de repos et de soins (12,475 millions € pour 3 mois), secteur du handicap (4,398 millions €), de l'action sociale comme les relais sociaux ou abris de nuit (1 million € pour 3 mois).

Un montant forfaitaire additionnel pour toutes les institutions d'hébergement et d'accueil est également prévu : 400 € par lit ou place agréée dans les maisons de repos, maisons de repos et de soins et maisons de soins psychiatriques, 250 € par place agréée pour les services à destination des personnes en situation de handicap ou fragilisées (sans-abris, femmes victimes de violence, problèmes d'assuétudes,...).

Les secteurs confrontés à une diminution voire à l'arrêt de leurs activités et qui sont subsidiés au prorata de leurs activités par la Wallonie en Santé, Action sociale, verront leurs subventionnements maintenus (à la condition de renoncer à mettre leur personnel en chômage temporaire). Des moyens financiers sont dégagés (montant forfaitaire unique de 5.000 € par opérateur pour 3 mois) pour faire

face aux chutes de recettes qui proviennent de la quote-part des bénéficiaires de prestations dans les services actifs en matière d'aide aux familles et aux aînés, santé mentale, assuétudes, handicap, etc.

Plusieurs actions sont également mises en place pour répondre aux besoins, tant humains que matériels, suscités par la crise : la «Plate-forme Solidaire wallonne» pour mobiliser du personnel d'aide et de la santé ; l'ouverture de structures intermédiaires de décontamination pour soulager les maisons de repos et les hôpitaux ; une taskforce destinée à trouver une solution rapide et locale pour fournir des masques au plus grand nombre ; une taskforce «testing» pour déterminer la réalisation des tests, notamment en maison de repos ; la mise en place d'un dispositif de «contact tracing» ; des canaux de communication (numéros verts et portail) pour les urgences sociales ; la mise en place d'un soutien psychologique et d'une écoute gratuite à l'attention des professionnels de l'aide et du soin ; le recrutement par les services de santé mentales de 141 psychologues supplémentaires pendant un an, pour répondre aux attentes éventuelles de la population ; un soutien logistique et administratif aux personnes en situation de handicap isolées confinées chez elles ; des moyens supplémentaires pour l'aide alimentaire urgente pour les personnes fragilisées ou en perte de revenus.

Pouvoir d'achat

Une série de mesures ont été décidées pour soutenir le pouvoir d'achat et répondre aux besoins des populations déjà fragilisées.

Citons notamment les mesures adoptées pour éviter les interruptions d'électricité et de gaz, comprenant l'annulation des placements de compteurs à budget en cours ou la suspension de procédures de coupure. Une aide financière de 100 € est prévue pour les ménages équipés d'un compteur à budget en électricité (70.000 ménages), de 75 € pour les ménages équipés d'un compteur à budget en gaz (32.000 ménages).

En matière d'eau, toute suspension de fourniture et de limitation de débit est interdite pour une durée de 60 jours à partir du 1^{er} avril 2020 et ce, afin de soutenir les citoyens en difficulté de paiement.

Sont également prévus un renforcement des aides du CPAS aux personnes précarisées via une dotation supplémentaire au Fonds social de l'eau (500.000 €) et une intervention forfaitaire unique de 40 € sur la facture d'eau aux citoyens au chômage temporaire total ou partiel.

La suspension des décisions d'expulsions domiciliaires administratives et judiciaires est également organisée via un arrêté de pouvoirs spéciaux.

Emploi, formation et économie sociale

Plusieurs opérateurs actifs dans le domaine de l'emploi, de la formation et de l'économie sociale se voient octroyer une subvention forfaitaire unique de 5.000 € : entreprises titres-services, Centres d'insertion socio-professionnelle (CISP) organisant une filière de formation par le travail (EFT), entreprises d'insertion, Initiatives de développement de l'emploi dans le secteur des services de proximité à finalité sociale (IDESS), Ressourceries, Initiatives d'économie sociale, Structures d'accompagnement à l'auto-crédation d'emploi (SAACE), Agences conseils en économie sociale. Le budget prévu pour ces mesures, qui devraient toucher environ 900 opérateurs ou entreprises, est de près 4,7 millions €.

Outre cette subvention forfaitaire, une série de mesures, revêtant des formes diverses en fonction des opérateurs ou dispositifs concernés, ont été prises afin de neutraliser l'impact de la baisse d'activités par un calcul adapté du montant des subventions, de neutraliser la période de maximum 3 mois de mars à mai 2020 sur la durée de bénéfice d'un dispositif, de permettre de déroger temporairement à certaines conditions d'agrément ou d'octroi d'une aide, d'adapter les modalités de fonctionnement d'un opérateur ou d'un dispositif à la situation de crise ou encore de soutenir financièrement certains stagiaires en formation. Le budget nécessaire pour cette dernière mesure, potentiellement au bénéfice de plus de 2.000 stagiaires, est estimé à 3,6 millions €.

Logement

La prorogation d'un contrat de bail pour circonstance exceptionnelle résultant de l'impossibilité de déménager est à présent possible.

Concernant les baux étudiants, à défaut de tout autre accord sur la résiliation du bail ou une révision du montant du loyer, une procédure dérogatoire est adoptée et permet au preneur (parents ou étudiant) d'un logement étudiant de résilier le bail dès la fin du mois d'avril lorsqu'il a subi une perte de revenus de minimum 15% en raison du confinement.

La Société wallonne du crédit social peut octroyer aux locataires du marché privé en difficulté (en ce compris, le bail étudiant) un prêt à taux zéro pour le paiement de leur loyer pour une période de 6 mois maximum.

Pouvoirs locaux

Concernant les communes et les provinces, 4 millions € sont dégagés pour permettre aux pouvoirs locaux de compenser partiellement le manque de rentrées financières (allègement de la fiscalité locale...).

Un subside exceptionnel de 5 millions € est attribué aux CPAS wallons sur base du mécanisme de répartition du Fonds spécial de l'aide sociale.

Infrastructures

Le Gouvernement wallon a adapté le Plan infrastructures afin de relancer l'activité et l'économie de la Wallonie. Pour rappel, lors de sa constitution, le Gouvernement wallon avait décidé du principe d'augmenter les moyens alloués aux infrastructures pour la période courant jusqu'à 2025, passant d'un investissement d'1,6 milliard € sous la précédente législature à 2 milliards €. Pour pouvoir accompagner le secteur de la construction dans sa relance et répondre aux dommages subis par la crise COVID, le Gouvernement wallon a décidé d'opérationnaliser la décision de l'accord de Gouvernement pour permettre une relance du secteur à court terme et de lui donner une perspective sur les années futures.

(1) A noter que le Gouvernement dispose des pouvoirs spéciaux depuis le 18 mars 2020.



Sites internet de référence

Site général

www.info-coronavirus.be

Sites régionaux

Informations générales

www.wallonie.be

Indemnités

indemnitecovid.wallonie.be

Urgence sociale

luttepauvrete.wallonie.be

Sites fédéraux

Site du SPF Finances

finances.belgium.be

Site du SPF Affaires étrangères

diplomatie.belgium.be

Site du SPF Emploi

emploi.belgique.be

Numéros verts

1890: Entreprendre en Wallonie

1718: Urgences sociales wallonnes

Get up Wallonia

Après avoir géré l'urgence liée à la crise COVID-19, le Gouvernement wallon prépare la sortie de la crise en lançant l'opération «Get up Wallonia». Celle-ci s'inscrit dans le prolongement et l'esprit de la Déclaration de Politique régionale ainsi que du Plan de transition.

Les objectifs visés sont les suivants :

- *diminuer au maximum les impacts économiques et sociaux de la crise ;*
- *relancer l'activité socio-économique afin de produire un cercle vertueux de progrès ;*
- *renforcer la résilience de notre société et sa capacité à relancer de nouveaux défis.*

Pour réaliser ces objectifs, le Gouvernement définit des principes et prévoit plusieurs actions dans les domaines économique, social, environnemental et de développement territorial.

Trois phases sont identifiées : la phase d'urgence, la phase de relance et la phase de réorientation.

Au niveau de la méthodologie, un groupe de pilotage pluridisciplinaire sera mis en place, intégrant trois axes prioritaires :

1. Économie
2. Emploi, social et santé
3. Environnement et territoire

Ce groupe de pilotage est chargé de coordonner la réflexion autour des mesures à mettre en place pour une relance durable, en s'informant notamment des mesures prises aux différents niveaux de pouvoir. Plusieurs acteurs sont associés au pilotage, dont les partenaires sociaux.

Dans le cadre du suivi des mesures adoptées par le Gouvernement wallon, le CESE Wallonie a adressé, fin avril, un courrier au Ministre-Président.

Soutenant la nécessité de la démarche «Get up Wallonia» (voir encadré ci-dessus), le CESE Wallonie insiste sur l'importance de mener une réflexion commune sur les enjeux transversaux identifiés, notamment au sein du groupe de pilotage : *«La situation de la Région nécessite une implication et une concertation fortes des interlocuteurs sociaux, du CESE Wallonie, dans la démarche, aux côtés des autres acteurs légitimement identifiés».*

Dans son courrier, le Conseil adresse plusieurs recommandations sur les objectifs à poursuivre et la manière de les atteindre :

- faire en sorte que les politiques de soutien et de reconstruction économique poursuivent un triple objectif économique, social et écologique, en s'inscrivant notamment dans les lignes directrices du Green Deal européen ;
- s'orienter vers une économie résiliente, équitable et durable, en ligne avec la neutralité carbone en 2050, la circularité et la préservation de la biodiversité ;
- vu les moyens financiers limités, viser le plus large consensus sur la vision des activités considérées comme essentielles pour tous les Wallons ;
- s'assurer de la cohérence et de la complémentarité des politiques de relance économique proposées par les différents niveaux de pouvoir ;
- prévoir des moyens suffisants pour couvrir les difficultés rencontrées par les entreprises de toutes tailles ainsi que par le secteur non-marchand durant cette période ;
- mettre en place un monitoring des mesures de trésorerie portées par les structures publiques de financement, en vue éventuellement de les renforcer ;
- pérenniser le soutien aux services et travailleurs des différents secteurs de l'action sociale ;
- déterminer, au sein de la cellule de développement stratégique, les secteurs pouvant être amenés à se transformer ou à être relocalisés ;
- poursuivre des mesures pour aider les ménages en difficulté et mettre en place des incitants visant le développement d'une consommation plus locale et plus wallonne.

Les organisations membres du CESE Wallonie demandent une mise en œuvre rapide la démarche «Get up Wallonia» afin d'accompagner le déconfinement progressif.

27.01.2020

Les Voeux du Conseil

Le 27 janvier, le CESE Wallonie organisait sa traditionnelle séance de présentation des Vœux. Depuis cette date, la crise du COVID-19 a eu lieu, avec les conséquences considérables que l'on sait, sur les plans humains, économiques et sociaux.

Il nous a cependant semblé utile de revenir sur cet événement qui peut paraître très éloigné des préoccupations actuelles et qui pourtant, abordait déjà la question de la nécessité d'une transition «juste».

Pour cette édition 2020, le CESE Wallonie avait invité Sandrine Dixon-Declève, co-Présidente du Club de Rome. Elle a donné la conférence inaugurale sur «Le Green Deal européen : quelles opportunités pour l'Europe et pour la Wallonie?» (1). Un débat a ensuite été organisé avec la Ministre Christie Morreale et le Ministre Philippe Henry.



(1) Voir l'interview de Sandrine Dixon-Declève en page 4.

La salle Wallonie était comble en cette soirée du 27 janvier 2020. Ministres du Gouvernement wallon, députés, responsables de l'administration et d'organismes publics, représentants des cabinets, membres des organisations sans oublier le personnel du Conseil : plus de 140 personnes ont assisté à la séance de présentation des Vœux du CESE Wallonie. Au programme de cet événement, animé par Frédéric Matriche : une conférence donnée par Sandrine Dixon-Declevé sur le Green Deal européen, suivie d'un débat entre l'oratrice et les Ministres wallons Christie Morreale et Philippe Henry.

Sentiment d'urgence

«Nous avons souhaité organiser cette séance de façon différente qu'habituellement, au travers d'un échange entre la co-Présidente du Club de Rome et les Ministres» a indiqué en introduction le Président du CESE Wallonie, Thierry Bodson, avant de poursuivre : *«Le thème n'a pas été choisi par hasard ! Il est clair que les mobilisations citoyennes ont mis les questions climatiques en haut de l'agenda politique. Par ailleurs, la Déclaration de Politique régionale (DPR) du Gouvernement wallon mis en place en septembre 2019, accorde une place importante à cette thématique, avec des objectifs ambitieux et des politiques transversales. Pour le Conseil économique, social et environnemental de Wallonie, il est essentiel d'être associé aux débats et à la réflexion, le plus en amont possible, sur la manière dont le Green Deal – qui à nos yeux devrait être un «socio-économico» Deal – sera mis en œuvre en Wallonie».*

Après cette introduction, la co-Présidente du Club de Rome a donné sa conférence intitulée «Green Deal européen : quelles opportunités pour l'Europe et pour la Wallonie?». Pendant près de 45 minutes, Sandrine Dixon-Declevé a démontré pourquoi il est urgent de transformer fondamentalement nos systèmes de production et de consommation. Elle a rappelé que le Club de Rome a été créé en 1968 et qu'en 1972, paraissait l'ouvrage «Les Limites à la croissance» à l'occasion du premier «Sommet de la Terre» tenu à Stockholm. Elle a alors présenté les constats et les propositions d'actions du Club de Rome pour mener cette transformation globale, à travers le «Planetary Emergency Plan. Securing a New deal for People, Nature and Climate» diffusé fin 2019. La co-Présidente du Club de Rome a ensuite fait part de son analyse sur le projet de Green Deal européen, lancé en décembre 2019. Dans l'interview en page 4, Sandrine Dixon-Declevé revient en détails sur les principaux axes de son exposé ainsi que sur l'impact de la crise du COVID-19.

Pistes wallonnes

Après cet exposé énergique et convaincant, les Ministres Christie Morreale et Philippe Henry ont été invités à réagir face aux propositions d'actions avancées par Sandrine Dixon-Declevé. La première question portait sur leur réaction par rapport au degré d'urgence évoqué.

Le Ministre wallon du Climat, de l'Energie et de la Mobilité, Philippe Henry, a indiqué qu'il partageait totalement le sentiment d'urgence, estimant



Lisez le Dossier en page 8 consacré au Green Deal européen, avec les interviews de Pierre Defraigne et Edwin Zaccai.

qu'une réponse et des actions globales sont indispensables. «A l'échelle de la Wallonie, c'est ce que nous visons à travers notre programme de législation, notamment avec cet objectif ambitieux de réduction de 55% des GES (gaz à effet de serre) d'ici 2030». Constatant que le Green Deal européen est encore au stade de projet et qu'il reste de nombreuses étapes à franchir avant sa mise en œuvre, le Ministre Philippe Henry a souligné que l'intention du Gouvernement wallon est d'agir de manière concrète, à son échelle géographique et de temps. Tout en ajoutant que cela devait obligatoirement s'inscrire dans une dynamique mondiale et européenne.

Pour la Ministre wallonne de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Egalité des chances, Christie Morreale, le chemin vers la transition économique, sociale et environnementale est inéluctable. «La Déclaration de Politique régionale et le futur Plan de transition comportent des actions et des attentes très fortes. Nous allons tout mettre en œuvre pour accompagner au mieux les citoyens et les entreprises sur ce chemin. Une évolution très positive est à souligner. Aujourd'hui la transition écologique est perçue positivement. L'autre élément à mettre en évidence, c'est que pour avoir une adhésion sociétale complète, il faut que cette transition soit inclusive et non pas le chantre d'une nouvelle problématique sociale» a indiqué la Ministre Christie Morreale. Elle a ajouté que la Wallonie devra être innovante dans les réponses à apporter aux défis climatiques.

A la question de savoir ce que la Wallonie peut faire pour s'inscrire dans le projet européen, les deux Ministres ont avancé plusieurs pistes. Ainsi, Christie Morreale a insisté sur l'importance de l'économie circulaire et les mesures à prendre dans ce cadre, y compris en matière de formation. «A travers les partenariats développés dans le cadre des Cités des métiers, nous pourrions encourager les jeunes à s'inscrire dans des filières de métiers d'avenir et ce, dans des délais rapides. Certains secteurs,

comme celui de l'isolation, sont porteurs de perspectives d'emploi. Il y a également tous les métiers s'inscrivant dans l'alliance emploi-environnement». La Ministre de l'Emploi et de la Formation a souligné qu'il fallait donner un coup d'accélérateur pour mettre en œuvre rapidement ces nouvelles formations, la société et les besoins évoluant sans cesse et à un rythme accéléré. Enfin, elle a rappelé que la Commission européenne devait agir de manière cohérente. Elle ne peut pas, de la main gauche, inviter les Etats membres à développer une politique d'investissements durable et, de la main droite, ne pas assouplir les règles budgétaires.

Le Ministre Philippe Henry a quant à lui rappelé les mesures prévues dans la DPR et qui permettront à la Wallonie de participer, à son échelle, au projet européen. L'isolation de 250.000 logements, les investissements pour favoriser le transfert modal et envisager une autre mobilité, l'attention accordée à l'organisation des espaces et à l'aménagement du territoire, les aides à la recherche pour des processus industriels allant dans le sens d'une «décarbonisation». «Il y a des choix publics à faire et des partenariats à développer. C'est en ce sens que le Gouvernement wallon travaille, notamment via son Plan de transition. Il faut investir dans l'avenir même si cela suppose de sortir des dogmes budgétaires» a conclu le Ministre.

Offre de services

Après l'échange entre Sandrine Dixson-Declève et les Ministres, un débat a été organisé avec le public. Ensuite, le Président du CESE Wallonie, Thierry Bodson, a conclu la séance en constatant l'ampleur de la tâche. «Nous savons depuis 1972 qu'il faut changer de modèle, sans que cela n'ait été réalisé. Et voilà qu'aujourd'hui, nous prenons conscience qu'il nous reste 10 ans !». Le Président du Conseil a insisté sur l'importance d'associer à la démarche l'ensemble de la société, les citoyens et les entreprises, le plus en amont possible. «Le CESE Wallonie peut ici jouer un rôle essentiel. Nous faisons «offre de service» pour avancer ensemble sur les orientations et les pistes de travail globales pour répondre aux défis à venir» a précisé Thierry Bodson, avant de clôturer la séance et donner rendez-vous début 2021...

Aménagement du territoire

Politiques et pratiques régionales



Le mercredi 12 février, le Pôle Aménagement du territoire, le SARO et la CRD (1), les trois Conseils consultatifs régionaux en matière d'aménagement du territoire, se sont réunis pour dresser un état des lieux des politiques et stratégies régionales d'aménagement du territoire. Cette rencontre fut également l'occasion de découvrir les politiques de plusieurs grandes villes en matière de logement et d'habitat urbain.

Plus de 70 personnes ont participé à la deuxième rencontre des Conseils consultatifs spécialisés en aménagement du territoire (2). Cette journée de débats et de réflexions autour des thématiques de l'aménagement territorial, du développement urbain et du logement était organisée par le Pôle Aménagement du territoire et se tenait au CESE Wallonie.

Après l'accueil par le Secrétaire général adjoint du CESE Wallonie, Luc Simar, les trois présidents des instances ont successivement pris la parole : Samuël Saelens (Pôle Aménagement du territoire), Benoît Perilleux (CRD) et Filiep Loosvelt (SARO), ont introduit la séance, en rappelant les objectifs de cette rencontre et son déroulement.

La journée était organisée en deux temps. La première partie de la journée était consacrée à dresser l'état des lieux des politiques et les stratégies régionales en matière d'aménagement territorial. Michel Dachelet, Inspecteur général à l'administration wallonne de l'aménagement du territoire, Tom Sanders, Directeur du département Stratégie territoriale de perspective.brussels et Tom Coppens, Professeur à l'Université d'Anvers, ont respectivement présenté les stratégies de développement menées en Wallonie, à Bruxelles et en Flandre.

Dans un second temps, les projets concrets de cinq grandes villes en matière de logement et d'habitat urbain ont été exposés : Anvers, par Tom Leenders, Chef de projet planification spatiale stratégique; Bruxelles, par Yves Van de Casteele, Référent bruxellois du logement; Charleroi, par Laurence Leclercq, Echevine du logement et de l'urbanisme; Gand, par Philippe Van Wesenbeeck, Chef du service de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire et enfin Liège, par Jean-Christophe Peterkenne, Directeur stratégie et développement.

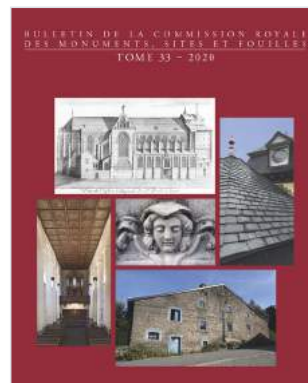
La journée, riche en enseignements et en découverte de projets très diversifiés, s'est clôturée par une visite guidée des aménagements urbains de Liège, sur le parcours entre le Vertbois et la gare des Guillemins.

(1) Pôle Aménagement du territoire
SARO : Strategische Adviesraad Ruimtelijke ordening – Onroerend erfgoed (Flandre)
CRD : Commission régionale de développement (Bruxelles)

(2) La première avait eu lieu en novembre 2018 (voir revue Wallonie n°139).

Publication

Le Bulletin n°33 de la CRMSF est disponible!



Architecture religieuse médiévale et de la Renaissance, architecture rurale ardennaise, arts décoratifs du XVII^{ème} siècle, architecture classique du XVIII^{ème} siècle et architecture éclectique du XIX^{ème} siècle : voilà ce que le lecteur découvrira à la lecture de cet ouvrage.

L'ancienne collégiale Saint-Paul à Liège, cathédrale depuis le Concordat en 1802, est l'un des principaux monuments de Wallonie. Edifié en 972, ce monument a connu des modifications majeures au cours des siècles et d'importants travaux y sont menés depuis plusieurs années. Yves Jacques, ingénieur architecte, membre de la Chambre provinciale de Liège, Xavier Tonon, architecte, et Anne-Claire Olivier, ingénieur architecte, auteurs de projet de ce grand chantier, font le point dans leur article *La restauration de la cathédrale Saint-Paul à Liège*.

La dendrochronologie a fait l'objet d'une conférence de la CRMSF, en janvier 2020, par le professeur Patrick Hoffsummer de l'ULiège. Le Bulletin fait chorus, avec la publication d'une *Étude du bâti et analyse dendrochronologique d'une ferme ardennaise à Hierlot (Lierneux)*, par Sara Pholien, historienne de l'Art, Emmanuel Deleye, du laboratoire de dendrochronologie de l'ULiège, et le déjà nommé professeur Patrick Hoffsummer, créateur de ce laboratoire. Le lecteur découvrira les perspectives données par cette discipline pour déterminer la datation d'un bâtiment.

Noémie Léonard, historienne de l'Art, a établi dans son mémoire de fin d'études une typologie unique des plafonds plats à caissons peints et une étude approfondie de l'histoire, de la réalisation et de l'iconographie de plusieurs d'entre eux. Elle en

publie un résumé dans le Bulletin : *Les plafonds à caissons peints du XVII^e siècle en principauté de Liège. Étude des plafonds de Foy Notre-Dame, Bouvignes-sur-Meuse, Ivoy, Matagne-la-Petite et Theux.*

Dans son article *La restauration de la porterie de l'ancienne abbaye bénédictine de Saint-Denis en Brocqueroie. Historique et description des travaux (avril 2018/mars 2019)*, Gérard Bavay, membre de la Chambre provinciale de Hainaut et très attaché à cet édifice, décrit de manière détaillée les interventions menées dans ce cadre : la mise en peinture des façades et des menuiseries, la restauration des toitures et charpente, etc.

Auguste Castermans (1828-1881) fut un des architectes les plus prisés à Liège entre 1850 et 1880. Rien ne manque au catalogue de son œuvre architectural éclectique : hôtels de maîtres, églises, monuments funéraires, restaurants, etc. Il est aujourd'hui, à tort, bien oublié. Monique Merland, documentaliste de la Commission royale, lui rend hommage dans son article, *L'architecte Auguste Castermans, l'œuvre, les descendants et l'énigme du temple maçonnique*. Francis Tourneur, membre de la section des Monuments, signe en outre un encart relatif aux *Éléments lapidaires de l'ancienne maison aux cariatides*, hôtel particulier situé jadis au n° 80 de la rue Louvrex.

Prix : 25 € (hors frais de port).

En vente via la boutique en ligne du site :
<http://www.crmsf.be/fr/boutique-en-ligne>

Contact : T 04 232 98 51/52 ou info@crmsf.be

Dis, c'est quoi la démocratie?

Vincent de Coorebyter
Renaissance du Livre
(Dis, c'est quoi?)

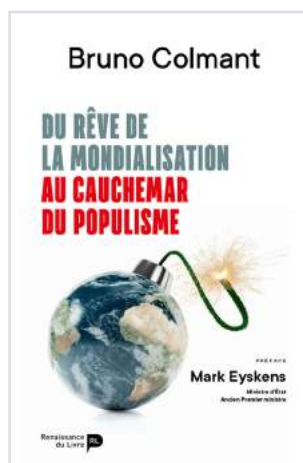


La démocratie fait rêver les peuples qui n'en bénéficient pas, mais elle est en crise dans la plupart des pays où elle est implantée depuis longtemps.

On la définit comme un gouvernement par le peuple, sauf qu'elle repose, en pratique, sur l'élection de représentants qui agissent en toute liberté (ou presque) une fois qu'ils sont élus. Ce système représentatif est aujourd'hui contesté au profit d'autres formes de démocratie, directe, participative, délibérative...

Ce livre s'efforce d'éclairer les principes de la démocratie afin de comprendre les tensions et les frustrations qu'elle engendre. Il ne cherche pas à nier ses limites, qui tiennent aussi au fonctionnement de la société elle-même.

La démocratie sera d'autant mieux défendue si l'on comprend qu'elle ne peut pas tout.



Du rêve de la mondialisation au cauchemar populiste

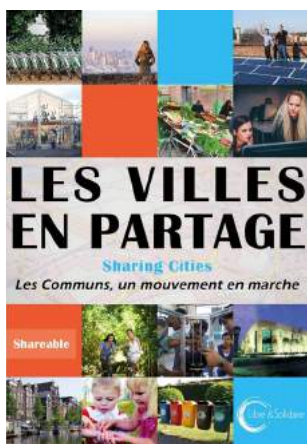
Bruno Colmant
Renaissance du Livre

En moins de 40 ans, le capitalisme anglo-saxon s'est engouffré dans nos communautés européennes. Chaque jour, la mondialisation et la révolution de la digitalisation amplifient la prédominance de cette sphère marchande.

Aujourd'hui, les Etats européens sont écartelés entre des engagements sociaux impayables et des marchés qui leur échappent.

Des courants populistes rejettent les dirigeants qui n'ont pas protégé leur population vieillissante contre ces forces de marché. Ces populismes, relayés par les réseaux sociaux et radicalisés par des embrassements politiques, pourraient fissurer le modèle social-démocrate

européen et conduire à des chocs sociaux et politiques d'une envergure désespérante. Le sauvetage de la tempérance politique européenne doit impérativement passer par la réhabilitation d'États stratèges et par un projet européen stabilisé par de nouveaux équilibres, dans un esprit de solidarité et dans le respect d'une concertation sociale et écologique.



Les villes en partage : Les Communs, un mouvement en marche

Collectif Shareable

Libre & Solidaire

Aujourd'hui, les villes ont besoin de modèles innovants pour faire face aux nouveaux problèmes urbains. Alors, comment créer des villes intelligentes où le partage est valorisé ? La réponse se trouve dans les réseaux d'innovation en milieu urbain. Des modèles qui se développent un peu partout dans le monde...

Ce guide pratique a sélectionné 137 initiatives et dispositifs innovants à travers le monde qui prouvent qu'une ville gérée par ses habitants n'est pas seulement possible, mais qu'elle existe déjà. De la gestion participative des budgets au Brésil aux espaces publics gérés par les résidents en Italie, en passant par les taxis coopératifs aux États-Unis,

on ne trouve presque aucun service qui ne puisse être administré démocratiquement par et pour les citoyens.

Les initiatives présentées montrent ce que des personnes ordinaires peuvent faire quand elles s'engagent dans des projets où les intérêts personnels et le bien commun marchent de concert.

Les mutations du travail

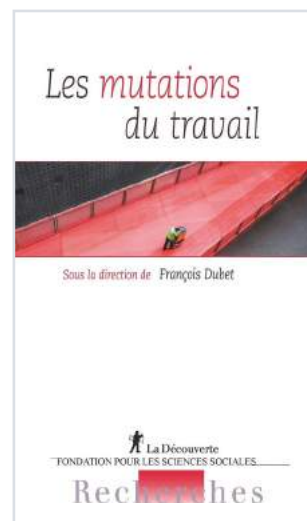
Sous la direction de François Dubet

La Découverte

(Recherches)

Numérisation, robotique, travail en réseau, industrialisation des services, ubérisation, néomanagement... ces notions et beaucoup d'autres évoquent les multiples visages des mutations du travail. Le travail encadré par les métiers et les qualifications, par une organisation stable et par un système de relations professionnelles établi, semble en voie de disparition. Bien souvent, ces mutations sont associées à une dégradation continue des conditions de travail. Cette inquiétude se comprend d'autant mieux que les transformations du travail affectent tous les domaines d'activité sans que ces changements apparaissent comme des progrès visant à améliorer les conditions de travail. Le plus souvent, ils se présentent comme des réponses aux contraintes imposées par le capitalisme financier et par la mondialisation.

Ce livre aborde successivement trois grandes questions : les effets des innovations techniques, les nouvelles formes d'organisation du travail et les mutations des conflits du travail.



Le climat après la fin du mois

Christian Gollier
PUF
(Hors collection)



On a longtemps vendu à l'opinion publique l'illusion aujourd'hui hautement inflammable d'une transition écologique merveilleuse, qui créerait emplois et richesses pour tous, tout en redonnant à la nature son lustre d'antan. Cette caverne d'Ali Baba n'existe pas. Au contraire, quoi que l'on fasse, la lutte pour le climat est attentatoire au pouvoir d'achat. Elle nous oblige à nous détourner à moyen terme de cette énergie fossile qui a fait notre fortune pendant deux siècles et à demander aux pays en développement d'en faire autant.

Cette guerre pour le climat ne pourra se gagner sans la mobilisation de chacun. Cela nécessite d'appliquer le principe pollueur-payeur, en imposant un prix universel du carbone reflétant la valeur du dommage qu'il génère, quitte à le compenser pour les plus pauvres.

Pour la plupart, ici et ailleurs, la fin du mois passe avant la fin du monde. Ce constat dérangeant pose la question de nos responsabilités envers l'humanité.

Les politiques de l'eau

Sylvain Barone
Pierre-Louis Mayaux

LGDJ
une politique de l'eau

CLEFS

Les politiques de l'eau

Sylvain Barone, Pierre-Louis Mayaux
LGDJ
(Clefs)

La gestion de l'eau se prête facilement aux indignations morales et politiques. Qu'à l'heure actuelle, 2,1 milliards d'êtres humains n'aient toujours pas accès à l'eau potable à leur domicile, ou que 3 millions d'enfants meurent chaque année de maladies liées à l'eau, soulève de lourds questionnements sur l'incapacité collective à gérer efficacement une ressource aussi vitale pour le plus grand nombre. De leur côté, les choix politiques en matière de répartition de la ressource, de tarification ou de qualité de l'eau s'accompagnent fréquemment d'une dénonciation du poids des lobbies et des grandes entreprises du secteur, auxquels les pouvoirs publics prêteraient une oreille plus attentive qu'à la «société civile».

qu'à la «société civile».

Pourtant, de nouveaux discours publics n'ont cessé d'émerger sur les manières de mieux gouverner et gérer l'eau, qui prônent une approche plus «intégrée», plus environnementale, plus équitable ou plus démocratique.

Et dans notre bibliothèque numérique

Covid-19 : quatre scénarios pour l'après-crise

Frédéric Claisse

IWEPS : Les Nouvelles des Possibles : Notes de veille prospective de l'IWEPS ; n° 2 (Avril 2020)

Source : www.iweeps.be

Banque Nationale de Belgique : Rapport 2019

Développements économiques et financiers (Février 2020)

Source : www.nbb.be

Tableau de bord de la compétitivité de l'économie belge

SPF Économie, P.M.E., Classes moyennes et Énergie (Décembre 2019)

Source : economie.fgov.be

Rapports sur les coûts salariaux : CCE 2020-0620

Conseil Central de l'Économie (Mars 2020)

Source : www.ccecrb.fgov.be

Plus d'actifs pour une économie prospère et inclusive : Rapport 2019

Conseil Supérieur de l'Emploi (Janvier 2020)

Source : cse.belgique.be

Mesurer la soutenabilité du bien-être : Construction de quatre indicateurs composites pour mesurer le bien-être des générations futures en Belgique

Arnaud Joskin

Bureau Fédéral du Plan : Working Paper 2-20 (Février 2020)

Source : www.plan.be

Où en est la Wallonie par rapport aux objectifs de développement durable ?

Bilan des progrès

IWEPS, SPW (Mars 2020)

Source : www.iweeps.be

Perspectives démographiques : 2019-2070 :

Population et ménages

Bureau Fédéral du Plan, Statbel

Bureau Fédéral du Plan : Perspectives (Mars 2020)

Source : www.plan.be

Promouvoir l'intermodalité au quotidien :

Les pôles d'échanges en Wallonie

Naomi Berger, Dorian Claeys, Delphine Destain, et. al.

Conférence Permanente du Développement Territorial (Janvier 2020)

Source : cpdt.wallonie.be

Dotation infirmière pour des soins (plus) sûrs dans les hôpitaux aigus : Synthèse

Koen Van den Heede, Luk Bruyneel, Dorian Beeckmans, et. al.

KCE : Health Services Research : KCE Report 325B

Source : kce.fgov.be

Le Centre de Documentation du CESE Wallonie est au service des membres du Conseil mais est également accessible au public sur rendez-vous.

04/232.98.14

biblio@cesewallonie.be

Wallonie

Publication trimestrielle du Conseil économique,
social et environnemental de Wallonie

Editeur responsable

Luc Simar
Secrétaire général adjoint

Rédactrice en chef

Nathalie Blanchart - T 04 232 98 53
nathalie.blanchart@cesewallonie.be

Graphiste

Nathalie Hounje - T 04 232 98 24
nathalie.hounje@cesewallonie.be

Rédaction

L'invitée : Nathalie Blanchart
Dossier : Nathalie Blanchart, Luc Simar
Actus : Nathalie Blanchart, Philippe Boveroux,
Carole Carpeaux, Nathalie Delbrassinne, Véronique
Kaiser, Luc Simar
Livres : Jean-Claude Pirlot

Photographies

CESE Wallonie : p.30
Frédéric Séré (Studio 981) : pp. 1, 2, 4 et 28
Isopix : cover et pp. 2, 3, 8, 9, 11, 12, 15, 22 et 25

Impression

Imprimerie SNEL

Remerciements

Mme Sandrine Dixson-Declève, MM. Pierre
Defraigne et Edwin Zaccai pour les interviews.
Mmes Chantal Radoux et Stéphanie Wilmet pour
leur relecture.



CESE Wallonie

Conseil économique, social
et environnemental de Wallonie

Rue du Vertbois, 13c
4000 Liège - Belgique

T 04 232 98 11
communication@cesewallonie.be

www.cesewallonie.be



Editeur responsable: Luc Simar